

en vigueur de l'union, une commission sera chargée de réétudier la situation afin d'établir si l'application des termes prévus est satisfaisante et de nature à rendre l'existence des gens de la nouvelle province pareille à celle des habitants des anciennes provinces.

Je souligne ces paroles déjà mentionnées. Il n'y a aucune obligation de donner suite aux vœux qu'une commission royale pourra alors formuler. Ces mots sont précis, indiscutables, sans équivoque. Il est bel et bon d'appliquer à la lumière des événements ultérieurs certains principes à l'interprétation qu'a donnée alors le premier ministre du jour. Étant donné les événements subséquents, les membres de l'opposition s'efforcent de donner l'impression que ce qu'ils visaient dans l'article 29 n'était pas ce qui ressort du texte qu'on lit ni de l'interprétation des mots employés, mais bien de celle qu'ils ont donnée aujourd'hui de l'obligation contractée au moment où Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération. Il y aurait presque lieu de penser que les conclusions de la commission royale ont quelque chose de sacro-saint et que Terre-Neuve les avait acceptées.

Je ne suis pas ici pour me laisser aller à des récriminations contre le premier ministre de cette province, mais je tiens à dire ceci. Son opinion au sujet de la commission royale et de ses conclusions ne correspondait certainement pas aux grandes phrases éloquentes qu'emploie aujourd'hui le chef de l'opposition.

L'hon. M. Pearson: Il a pensé que c'était peu généreux, et il voulait avoir davantage. Vous lui donnez moins.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre n'était pas très satisfait des conclusions de la commission royale. Voici ce qu'il a dit si l'on en croit le quotidien *News*, de Saint-Jean, du 6 septembre 1958:

Le travail de la commission royale McNair était à pure perte et ses membres aussi étaient nommés à pure perte.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre de Terre-Neuve.

L'hon. M. Pearson: Il voulait davantage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avec tout le respect que je dois aux membres de la commission, il a encore affirmé:

J'ai recommandé la nomination de quelques-uns, que Dieu me pardonne.

Ces paroles aussi sont celles du premier ministre de Terre-Neuve au sujet de la commission royale dont le chef de l'opposition a fait un si grand éloge...

L'hon. M. Pearson: Et le ministre des Finances (M. Fleming) aussi, hier.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce sont les paroles du premier ministre de Terre-Neuve. Il ne s'agit pas de mes propres paroles ni de l'interprétation du ministre des Finances. Ce sont les paroles mêmes du premier ministre au sujet d'une commission royale dont il a dit, au moment de son institution, que la composition n'en pouvait être meilleure. En réalité, il a parlé de cette commission royale en des termes tout à fait touchants. Il a mentionné les aptitudes remarquables et la grande compétence de ses membres. Qu'on me permette de citer ses paroles, relevées le 25 février 1957 par le *Guardian* de Charlotte-town et que voici:

Le premier ministre Smallwood, tout souriant, cherchait, vendredi dernier, des superlatifs pour exprimer sa joie à propos du choix des membres de la commission royale chargée d'examiner les conditions financières de l'Union de Terre-Neuve avec le Canada.

Le travail de la commission, dont l'institution avait été annoncée à la Chambre des communes vendredi dernier par M. St-Laurent, premier ministre, serait "d'une importance absolument extraordinaire pour Terre-Neuve", a dit M. Smallwood devant les journalistes réunis en conférence de presse.

L'avenir des "normes et services de Terre-Neuve sera déterminé par les recommandations de cette commission", a-t-il ajouté. Elle recommanderait aussi "la forme et le barème" de toute nouvelle assistance financière.

Et il a poursuivi en disant:

Le président de la commission, M. John McNair, juge en chef et ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick est "un de mes amis de longue date", a dit M. Smallwood. M. McNair était "un combattant célèbre pour les droits des provinces Maritimes et, après notre adhésion, pour les droits des provinces de l'Atlantique."

John James Deutsch était "probablement l'homme le plus renseigné du Canada sur les affaires fédérales-provinciales." C'était "un grand ami de Terre-Neuve, un homme qui avait beaucoup de sympathie pour Terre-Neuve."

En parlant du juge en chef de Terre-Neuve, sir Albert Walsh, troisième membre de la commission, M. Smallwood a dit: "On pourrait chercher d'un bout à l'autre de Terre-Neuve sans trouver un meilleur représentant de cette province pour la commission royale. Il est parfaitement renseigné".

Voilà comment il s'est exprimé au moment où la commission a été instituée. Voyons encore ce qu'il a encore pu dire au sujet du rapport McNair. Le premier ministre a déclaré, en outre, le 6 septembre 1958, après que la commission royale eut tiré ses conclusions, si l'on en croit le *Journal* d'Ottawa de cette date:

Je suis heureux qu'un changement de gouvernement soit intervenu à Ottawa à la suite des dernières élections fédérales.

Le simple fait d'avoir été présentées sous une lumière aussi favorable par le chef de l'opposition aujourd'hui ne signifie pas que ces conclusions aient été trouvées acceptables